BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès

Inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

Félix Arnold à Antoinette Claveau ; Alfred Silvester à Rosa Moore; Chas Ferran à Adèle May; Benj. H. Forest à Corinne Phillips; Jos F. Tindol à Agnès H. Davidson; Francis Leonard à Clara L. Hubert; Geo. Fischer à Viola Walsh ; Joseph Chariot à Mary Mitchell; Washington Green à Célestine Morris ; Bernardo Ciravalo à Giovanna Pinccio ; Gabriel Haik à Cléo G. Huck.

NAISSANCES.

Mmes Wm Bayle, un garçon ; Victor C. Becker, une fille ; Peter Tranchina, une fille ; Henry Broyard, un garçon ; McNealy Taylor, un garçon ; Joseph S. Theriot, une fille ; Levi W. Wilkinson, un garçon.

DECES.

Geo. Robertson, 48 ans, 1108 rue S. Liberté ; Henriette Dreyfous, 74 ans, Nouvelle-Ibérie; Mme Carl Winkelman, 74 ans, 1611 Dryades ; Pedro Diaz, 24 ans, 1129 N. Rempart ; Edw. J. Kennedy, 24 ans, 520 St-Jacques ; Catherine Hall, 34 ans, 1342 St-Charles ; Elizabeth J. Miller, 5 mois, 4229 Bourgogne ; Veuve A. Freitag, 65 ans, Hôpital de Charité; Ella Ewing, 41 ans, 1435 Marigny ; Rhodie Williams, 42 ans, Hôpital de Charité ; Auguste Martin, 60 ans, 2216 D'Abadie ; Ceasar Bachman, [illegible] mois, 631 Bourgogne ; Oscar Ram[illegible] 78 ans, 1921 Orléans ; Amelia [illegible]mir, 23 ans, Hôpital de Charité; [illegible]toria Boswell, 24 ans, 2147 So[illegible] ; Ernest Gerlinger, 3 ans, 825 [illegible]igne ; Antonio Borrello, 4 ans, [illegible] Bourbon.

TRIBUNAUX.

CIVILE DE DISTRICT.

[illegible]nton Tanning Co. vs Ed. J. [illegible]ng M'f'g Co., réclamation de $[illegible]83.

Mary Kelly vs Johannah et Bernard Kelly, demande de partage.

John C. Dodt vs Henry Mestayer, réclamation de $605 sur des billets.

Jacques Vidou vs Frederick Dopp, procès exécutif de $225.

Annie Kennair vs Peter Gallagher, réclamation de $300 sur des billets.

Demande d'émancipaton :
Jas E. Hassinger.
Successions ouvertes :
Martha Scott, Peter P. Carthy.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparutions.

Joseph Giamalda, meurtre; John L. Diaz, violation de l'acte 167 de 1902.

Affaires abandonnées :
Félix Arno, violation de l'acte 84 de 1906 ; James Gordon, actes de violence.

Acquitté :
Félix Rothmar, actes de violence.

Trouvé coupable :
John Lorino, attaque à main armée.

Condamnation :
Marie Lewis, usage d'opium, $24 d'amende et 29 jours de prison.

Mis sous caution :
James D. Gordon, menaces.

Ventes inscrites au bureau d'aliénations.

Vve Henry Blair et al à Louis Rosseguet, int, etc., portion, Fortin, Encampment, Maurepas et Sauvage, $300.

Land Development Co de la Lne., Ltd à Dominick Virgets, 2|10me de terrain, Poydras, Franklin, Liberté, et Perdido, $79.92.

Suburban Bldg and Loan Ass'n à Ludwig Stien, deux terrains, Prieur, Port, Johnson et St-Ferdinand, $2,200.

Même à Nelson L. Davis, portion, Boulevard Morgan, Solomon, Orléans et Dumaine, $3,100.

Louis C. Billiet à Mme Jeanne L. Houney, portion, Franklin, Liberté, Octavie et Joseph, $5,250.

J. Fernand LeBlanc et als à Leonard G Compton, terrain, St-Antoine, Annette, Robertson et Claiborne, $2,400.

Nathan Cohen à John P. Jones, deux terrains, Première, Melpomène, Miro et Tonti, $750.

John Everette à Geo. J. Veith, terrain, Tonti, Hunters, Rocheblave et Franklin Walk, $400.

Mme Philip B Mancuso et als à Barthélemy Couret, intérêt, etc. trois terrains, Colombus, Tonti, Laharpe et Miro ; une étendue, Paris, Bruxelles, White et Seré, $1,516.66.

Collins Realty Co. à la German American Homestead, terrain, Valence, Robertson, Freret et Cadiz, $3,250.

Acquéreur à Nicholas B. Tournillon, même propriété, $2,800.

FAITS DIVERS.

Meetings politiques.

Le Comité démocratique de l'Etat réuni hier en séance exécutive à son local rue du Canal, a annoncé que des meetings politiques seraient tenus aux dates et aux endroits suivants :

A Washington, paroisse Winn, vendredi 5 mai à 7:30 heures du soir. Orateurs Hon. John S. Atkinson et Hon. L. E. Thomas. A Houma, paroisse Terrebonne, dimanche 7 mai à midi. Orateur M. Thomas D. Flynn.

A Clinton, paroisse Est Féliciana, mercredi 10 mai à 11 heures du matin. Orateurs Hon. John S. Atkinson et Thomas D. Flynn.

A Harrisonburg, paroisse Catahoula, samedi 20 mai. Les noms des personnes qui prendront la parole à ce meeting seront annoncés plus tard.

Le cadavre de John C. Matthew est retrouvé.

Le corps de John C. Matthew, un peintre en bâtiment qui avait mystérieusement depuis quatre ou cinq semaines et dont il avait été impossible de relever les traces en dépit des plus actives recherches, a été trouvé hier flottant à la surface du Mississippi, en face d'Ironton, un petit village situé à 25 milles en aval de la Nouvelle-Orléans.

Le cadavre paraissait avoir séjourné dans l'eau depuis plusieurs semaines, probablement depuis le jour de la disparition de Matthew.

Sitôt que l'identification eut été établie l'inhumation a eu lieu.

Matthew était âgé de 52 ans. Il laisse une nombreuse famille.

Le pont des Rigolets est réparé.

Pour la première fois depuis l'ouragan de la semaine dernière, le pont des Rigolets a été utilisé hier matin par les trains de voyageurs de la ligne Louisville & Nashville, et sera dorénavant régulièrement rouvert à la circulation, excepté pour les trains de la côte du Golfe dont le service ne sera pas rétabli avant sept ou huit jours.

HOTEL DE VILLE.

Le maire Behrman a reçu, hier matin, une pétition signée par quelques habitants du Sixième District demandant que l'ordonnance pourvoyant à la vente d'une concession pour l'établissement d'une ligne de cars électrique sur l'avenue Sud Claiborne, de l'avenue Napoléon jusqu'à la limite de la paroisse Jefferson, soit votée par le Conseil Municipal.

Les pétitionnaires déclarent qu'ils ont reçu l'assurance que des soumissions seront adressées à la ville sitôt que la vente de la concession aura été annoncée.

Association des Professeurs de musique.

La réunion annuelle des membres de l'Association des Professeurs de musique, aura lieu à l'hôtel De Soto demain, 6 mai, à 2 heures P. M.

L'élection des officiers pour l'année suivante y aura lieu.

Pucher est condamné à 25 dollars ou trente jours.

John Pucher, l'individu arrêté mercredi soir par l'agent Aimé au moment où il sortait de la Cathédrale St-Louis, après avoir apparemment tenté de dévaliser les troncs, a comparu hier matin devant le recorder de la seconde cour et a été condamné à 25 dollars d'amende ou trente jours de prison.

Au poste où il a été fouillé, on a retrouvé dans les poches de l'inculpé un nombre considérable de pièces de 5 cents.

Pour tenter de se disculper Pucher a déclaré qu'il s'était endormi dans la Cathédrale et qu'à son réveil, trouvant les portes fermées, il avait eu l'idée de sortir par une fenêtre. C'est au moment où il effectuait cette escalade qu'il avait été arrêté par l'agent.

EXPOSITION INTERNATIONALE

D'Aquiculture, de Pisciculture, d'Ostréiculture, de Pêche et des Industries Touchant à l'Exploitation de l'Eau.

Une Exposition internationale d'aquiculture, de pisciculture, d'ostréiculture, de pêche et des industries touchant à l'exploitation de l'eau aura lieu à Paris, aux mois de novembre et de décembre 1911, dans le Grand Palais, avec le bienveillant appui du Gouvernement Français.

Le seul fait d'être donnée dans l'admirable monument érigé sur les Champs-Elysées avant l'exposition de 1900, assure à cette grande manifestation, si nouvelle dans son genre, non seulement la visite des Parisiens mais aussi celle des habitants de la province et des étrangers de passage.

Jamais, en effet, semblable exposition n'a eu lieu à Paris. Le comité a reçu l'accueil le plus flatteur des gouvernements français et étrangers. Son Altesse sérénissime, le Prince de Monaco ; le président du Conseil des Ministres de France ; les Ministres des Affaires Etrangères, du Commerce, de l'Agriculture, des Travaux publics, les sous-secrétaires d'Etat à la Marine et aux Beaux Arts ont bien voulu en accepter la présidence d'honneur.

La participation officielle de la Belgique, du Jardin Zoologique d'Anvers et de la Principauté de Monaco donne à l'exposition un caractère international.

La navigation sous toutes ses formes constituera naturellement une des principales attractions.

Le groupe de la pêche maritime et spécialement dans ce groupe la classe qui comprend les institutions créées dans le but de centraliser les efforts des pêcheurs côtiers dispersés : école professionnelle de pêche, société coopérative, etc.... etc.... retiendra tout particulièrement la sollicitude du comité.

La pisciculture, la pêche fluviale, le commerce et le transport du poisson, vivant ou mort, frais ou conservé ne sera pas négligé.

L'utilisation des produits de la pêche et des eaux, les industries appliquées à l'aquiculture, l'épuration des eaux et l'hygiène, les sports du bord de l'eau, l'océanographie, les sciences et arts s'y rattachant trouveront aussi leur place dans l'exposition.

Les négociants étrangers auront l'occasion unique d'être directement en rapport avec le marché de Paris, dont l'intérêt n'a jamais encore été éveillé par une manifestation de ce genre. Par la vulgarisation qui résultera de son succès certain, l'exposition d'aquiculture contribuera ainsi à faciliter les échanges internationaux.

Le Consul de France à la Nouvelle-Orléans, tient à la disposition du public dans les bureaux de sa chancellerie, 306 Godchaux Building, une série de brochures explicatives.

West End et Fort Espagnol.

M. Hugh McCloskey, Président de la compagnie des "Railways", fait savoir dans une autre partie de ce numéro, aux habitués du West End et du Fort Espagnol, que la station "terminale" des trains du West End et du Fort Espagnol a été transférée du coin des rues Canal et Baronne à la rue Sud Rempart entre Canal et l'Avenue Tulane, et que tous les trains ayant ces deux localités pour destination, partiront de ce point à partir du 7 mai.

Ce changement a été jugé sage et de l'intérêt du public pour éviter l'agglomération des foules rue du Canal ; là on s'approche et s'éloigne aussi des trains plus librement, ce que le public appréciera. La communauté entière profitera de cette mesure, car la station est à proximité de tous les chars de la ville.

Pour éviter les délais et faire un service rapide, M. McCloskey prie le public de se procurer ses billets au bureau de la compagnie 126 Sud Rempart avant de prendre place dans les trains. Le bureau sera en face de la station des trains.

Ce changement de station à ce moment sera très avantageux, car la saison du West End commence dimanche, 7 mai.

Accusée de parjure.

Une femme du nom de Marie Le Brun a été arrêtée par un député marshal des Etats-Unis, hier après-midi, sous l'inculpation de parjure. La plainte a été formulée contre elle devant le commissaire Browne par un inspecteur du bureau d'immigration.

Il paraît que la jeune femme, qui est d'origine française, a fait une fausse déclaration ces jours derniers alors qu'elle avait été citée comme témoin dans les poursuites intentées par le gouvernement à Alfredo Ruiz, un Espagnol que les autorités cherchent à faire déporter pour conduite immorale.

Edition Hebdomadaire de "Abeille".

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru pendant la semaine, dans l'"Abeille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

JAMES BONNOT,

Successeur de JOHN BONNOT

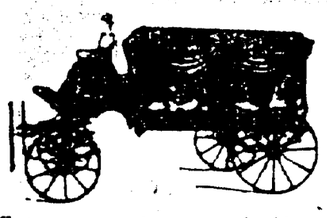

Entrepreneur de pompes funèbres

No 623 RUE STE-ANNE

SALONS FUNEBRES.

Téléphone No 1643.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. E. ADER, Vice-Président
EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

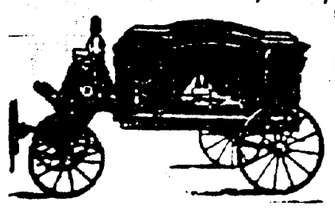

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue ND Rempart

PHONE { HEMLOCK..... 408

BUREAU DE LA COMMISSION DE LIQUIDATION DE LA DETTE DE VILLE SALLE 206, ANNEXE DE L'HOTEL DE VILLE.

Nouvelle-Orléans, Lne., 4 avril 1911.

La Commission de Liquidation de la Dette de Ville, agissant conformément à l'Acte No 19 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1906, à l'Acte No 116 de ladite Assemblée Générale pendant la session de 1908, et à l'Acte No 23 de 1910, tel que l'a amendé l'Acte No 5 de ladite Assemblée Générale à sa seconde session extraordinaire de 1910, lesquels dits actes, No 19 de 1906 et No 116 de 1908, ont été ratifiés par un amendement constitutionnel, et font partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra des soumissions cachetées à son bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, jusqu'à midi, le 8me jour du mois de mai 1911 pour l'achat de sept millions de dollars, valeur nominale des nouveaux bons d'amélioration publique de la ville de la Nouvelle-Orléans, autorisée par et devant être émis suivant les provisions des actes sus-mentionnés, et des amendements constitutionnels ratifiant ceux-ci.

Lesdits bons sont de la dénomination de mille dollars chacun, et portent un intérêt de quatre pour cent (4) par an, garanti par des coupons d'intérêt qui y sont attachés, payables semi-annuellement les premiers jours de janvier et juillet de chaque année, respectivement. De par la loi ils sont exempts de taxation d'Etat de paroisse et de municipalité.

Lesdits bons sont payables le 1er janvier 1942, et sont sujets à remboursement à l'option de la ville de la Nouvelle-Orléans après le 1er janvier 1928, et ils seront émis suivant et sujets aux actes sus-mentionnés auxquels on réfère et à un ci-contre pour plus de certitude et de particularité.

Lesdites soumissions seront reçues sous les conditions suivantes auxquelles elles sont sujettes, à savoir :

1er. Aucune vente ne sera faite d'aucun desdits bons à moins que la somme totale des soumissions ne représente le montant entier desdits bons, à savoir : $7,000,000 en valeur nominale.

2d. Lesdits bons seront adjugés au plus fort soumissionnaire ou soumissionnaires pourvu que lesdits bons ou quelque partie que ce soit de ceux-ci ne soient pas adjugés au-dessous de leur valeur au pair avec intérêt accru, moins une commission qui ne doit pas excéder six pour cent du principal.

3me. Tous les coupons d'intérêt desdits bons seront détachés desdits bons à l'échéance et canceles et le ou les soumissionnaires heureux paieront l'intérêt qui pourrait s'être accru sur lesdits bons jusqu'à la date de leur livraison.

4me. Lesdits bons seront payés par l'heureux ou les heureux soumissionnaires, au comptant aussi vite qu'ils pourront être signés et livrés, les dites livraisons devant être faites dans pas plus de soixante jours de la date de l'ouverture desdites soumissions.

5me. Aucune soumission ne sera reçue ou considérée si elle n'est pas accompagnée d'un chèque certifié sur quelque banque chartée de la ville de la Nouvelle Orléans portant trois pour cent du montant de chaque soumission. Le chèque ou les chèques de l'heureux ou des heureux soumissionnaires seront collectés par la Commission de Liquidation de la ville et ledit produit sera affecté au paiement des derniers bons livrés audit soumissionnaire ou soumissionnaires, respectivement. En cas de négligence, ou de refus de satisfaire à une soumission quelconque, le produit du chèque dudit soumissionnaire sera adjugé à la Commission des Egouts et de l'Eau.

6me. Toute banque locale, ou toutes banques soumissionnant pour lesdits bons sont référées à l'Acte No 23 de 1910 amendé par l'Acte No 5 de ladite Assemblée Générale de la 2me Session Extraordinaire de 1910 et il peut être stipulé dans sa ou leurs soumissions qu'elles désirent obtenir le dépôt du Fonds d'Amélioration Publique suivant les provisions de l'Acte No 23 de 1910 amendé par l'Acte No 5 de ladite Assemblée Générale de la 2me Session Extraordinaire de 1910.

7me. Si une banque locale quelconque ou des banques obtiennent le dépôt conformément à l'Acte No 23 de 1910, ladite banque locale, ou les banques, auront à payer le taux d'intérêt sur les balances de chaque jour du montant et au moment spécifié dans l'acte, et à se conformer à toutes les provisions desdits statuts quant aux garanties et à toutes autres matières.

8me. La Commission de Liquidation de la Dette de Ville se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission.

Marquez toutes les soumissions : "Propositions pour l'achat des Nouveaux Bons d'Amélioration Publique".

Plus de détails et d'informations seront fournis si l'on s'adresse à T. Wolfe Jr. secrétaire de la Commission de Liquidation de la Dette de Ville, salle 206, Annexe de l'Hôtel de Ville, Nouvelle Orléans, Lne.

T. WOLFE, Jr.,
Secrétaire de la Commission de Liquidation de la Dette de Ville.

7 avril—7 au 7 mai inc.

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 96,829—In re Monition de la Nylka Land Co., Ltd., Div. B.

Attendu que la Nylka Land Co., Ltd., a acheté de la ville de la Nouvelle-Orléans, le ou vers le 3 janvier 1910, à la porte de la Maison de Cour de la ville de la Nouvelle-Orléans, à une vente pour taxes faite par le Trésorier de cette ville, conformément aux lois de cet Etat, pour le prix de $16.55 comptant,

Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 4, dans l'Ilet No 4, borné par les rues Newton, Odéon, Orléans et Diana, et mesurant 31 pieds de face à la rue Newton sur 132 pieds de profondeur, et

Attendu que ladite Nylka Land Co., Ltd., désirant prendre avantage des bénéfices des lois de cet Etat contenuadans les Sections 2370 et seq. des Statuts Révisés de 1870, a demandé à cette cour pour une monition,

Qu'il soit maintenant connu que chaque et toutes personnes sont par la présente notifiées et citées à comparaître au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, qui peuvent présenter tout droit, titre ou intérêt dans et à la propriété ci-dessus décrite en raison de tout manque de formalité, irrégularité, illégalité dans l'assessement, avis, annonces, vente, époque ou manière de vente ou enregistrement, ou pour tout autre défaut quel qu'il soit, tendant à démontrer, s'il y en a ou peut en avoir, dans les trente jours de la date de la première publication de cette monition, pourquoi la vente au pétitionnaire ne serait pas déclarée parfaite et complète et pourquoi le titre du pétitionnaire ne serait pas confirmé et homologué.

Nouvelle-Orléans, Lne., 24 avril 1911.
Signé: FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
J. McCORMICK, Député-Greffier.
L. A. Duoros, avocat.
25 avril—25—mai 19 23

AMUSEMENTS AMUSEMENTS.

FESTIVAL ANNUEL DU PARC DE VILLE

Au Bénéfice du Fonds d'Améliorations,

RENVOYE A SAMEDI, 6 MAI 1911.

Les Privilèges et Tickets qui Sont Déjà Vendus Seront Bons.

ENTREE, 25 CENTS.

2mai—5f

Trente-Sixième Grand Volksfest

AU BENEFICE DE L'ORPHELINAT PROTESTANT ALLEMAND

Dimanche et Lundi, 7 et 8 Mai,

Au Southern Park.

Cérémonie d'Ouverture, Dimanche, à 3:30 P. M.
Vaudeville, Prix de Jeu de Boules pour Dames et Messieurs, Jeux d'Enfants, Musique de Danse et de Concert les deux jours.

Entrée, 25 sous ; Enfants au-dessous de 10 ans, gratis.

30 avril au 8 mai inc

5 AND 10 CENTS — LATEST MOTION PICTURES AND ENTERTAINERS — DAILY MATINEE AND NIGHT — CRESCENT THEATRE — 5 AND 10 CENTS — ENTIRE CHANGE OF PROGRAM SUNDAY TUESDAY AND THURSDAY

10c — LYRIC — 6-Grands Actes-6 — Exclusivement des Vues Mouvantes — Venez Quand Il Vous Plaira — Restez Aussi Longtemps Que Vous Voudrez — 11 A. M. A 11 P. M.

Orpheum — Phone Main 3232 — Matinées tous les Jours.

PRIX Matinées.....10 à 50c
Soirs.....10 à 75c

MERVEILLEUX GRIFFITH
KALMAR ET BROWN
"A NIGHT IN A MONKEY MUSIC HALL"
LES ACTEURS BERGERE
KAUFMAN FRERES
DOROTHY KENTON
MARTINE FRERES
ORCHESTRE AUGMENTE
KINODROME

2 mai—5f

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Steamer NEW CAMELIA

Commençant le 20 Avril 1911

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Louisville et Nashville, à la tête de la rue du Canal.

Tous les jours (excepté les mercredis et dimanches) à l'arrivée du train de 4 h. p. m.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures a. m.

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS

$1.00 Aller et Retour $1.00

Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Pineland Park, dimanches et mercredis à l'arrivée du train de 7 45 h. a. m.

Fret reçu tous les jours à gare du chemin de fer Louisville & Nashv tête de la rue Girod.

W. C. COYLE CIE, Agents,
No 337 rue Carondelet.

F 16 avril—

PETITES ANNONCES.

UN couple parlant français et espagnol désire place, la femme comme femme de chambre et l'homme pour faire tout travail. Pas d'objection à aller à la campagne. S'adresser 617 rue Ste-Anne.

28 avril—

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT, Division D—No 92,512 — Succession de Mme Elisabeth White, veuve de Robert Bohm—Attendu que Pauline Ogier, veuve de Robert Bohm, a produit des preuves devant la cour qu'elle a été nommée tutrice du mineur Claude Curry Bohm, tous deux résidents de la ville de Louisville, comté de Jefferson, Etat du Kentucky; que ledit mineur a des propriétés (mobilières) dans l'Etat de la Louisiane et que ladite tutrice désire transférer lesdites propriétés hors de l'Etat de la Louisiane dans l'Etat du Kentucky, le domicile dudit mineur.

En conséquence, avis est maintenant donné à toutes personnes intéressées, de donner les raisons (si elles en ont ou peuvent en avoir) dans les trente jours de la date du premier avis pour lesquelles la demande de ladite Pauline Ogier, veuve de Robert Bohm, tutrice ne serait pas accordée.

Par ordre de la cour.
J. G. LYNCH, Député-Greffier.
W. F. Brewer, avocat.
14 avril—14 19 25 29—mai 3 9 13

LISTE DES FRANÇAIS Recherchés par le Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Godchaux Building, Nos 306-307

Amiel, Girons
Arnaud, Pierre Frédéric
Artigues, Jean Jacques
Balme, Henri
Barruel, Henry
Bonnet, Edmire Baptiste
Bonnemaison, Pierre
Bochet, Louis Marius
Canal, Auguste Gaston
Caire, Félix Antoine
Carlin, Mme Charles
Chaubet, François
Crabot, Joseph
Dargein
Dedieu, Joseph Lehère
Denner Charles Eugène
Delort, François
Doazan, Jean Philibert
Dulor, Alexis
Emboulas, Albert
Escaich, Pierre
Espitallier, Paulin Louis
Fraisse, Jean Marie Albert
Froment, Charles
Gadilhe, Emile
Gaillard, Frédéric Léon Marius
Garcenot, Prosper Hubert
Gariel, Joseph
Gay, Gaston Alfred
Géraud, Jean
Gibert, Albert Arthur
Gourdouze, Léopold Louis
Gras, Victor Maurice
Husson, Louise Julienne, femme Louis François Ernest Gallois.
Jarry, Louis
Labau, Isidore Marius Lucien
Lagier, Jean Joseph
Lassalle, Augustin
Lanchard, Jean Baptiste Victor
Legrand, Napoléon
Mathieu, Louis Frédéric
Meynier, Jean Baptiste
Mungnier, Auguste
Paget, Félix François
Piris, Joseph Just
Pujol, Jean
Proal, François
Proal, Honoré
Racine, François Julien
Rayne, Etienne
Bocca, Ernani Dominique
Rougé, Albert Jean
Roux, Albert Cyprien
Sabathier, Louis
Sarrazin, Désiré Victor
Saumande, Joseph Louis Désiré
Sorbet, Pierre Léonce Emmanuel
Soulé, Joseph
Soustelle, Henri Clodomir
Thiollière Claude Antoine
Tondu, Pierre Camille
Toulouse, Alphonse Gaston
Tournier, Alexis Séraphin
Vernier, Monteliner Eugène
Zettwog, Ignace

cot—1905

méfiance, partit en courant....

A peine avait-il tourné les talons, que le Bigle, qui se tenait aux aguets, caché derrière une charmille s'approcha à le frôler du monsieur aux cigarettes.

—Tout est prêt ? s'informa celui-ci à voix basse.

—Oui.

—Alors, fais vite....

Le nain alla à la petite, et, feignant d'être essoufflé.

—Dépêche ! haletait-il. Ugène nous attend !....

Lolie, ébrouffée, suspendit la confection de ses pâtés.

Sans lâcher sa pelle à sable, dévisageant l'intrus, défavorablement impressionnée par sa mine et sa tournure, elle interrogea avec une dignité un peu hautaine.

—Qui que t'es ?

—Un copain à Ugène....

Elle eut une moue de mépris.

—T'es pas beau !

—On est comme on est ! riposta le nain, grimaçant un sourire, mais se promettant "in petto" de faire payer cher à la gamine le compliment. Allons, viens ! je te répète qu'Ugène nous attend.

—Où ça ?

—Dans une voiture qu'il a louée pour se promener vous deux. Une surprise, quoi ! qu'il a voulu te faire. Comme il est resté à garder le cheval, il m'a envoyé te chercher.

Lolie ouvrit des yeux énormes, des yeux de stupeur et de ravissement.

On l'avait menée assez souvent en omnibus, mais une fois seulement en voiture, et, comme, cette fois-là, on était allé au Bois de Boulogne où elle s'était beaucoup amusée, la voiture résumait pour elle tout un programme de plaisirs.

Sans qu'il fût besoin d'autres explications, crédule, oubliant ses répugnances, elle prit son seau et sa pelle, mit sa menotte dans la main du drôle, et celui-ci l'entraîna vers la sortie située à l'angle du quai Saint-Bernard et de la rue Cuvier, c'est-à-dire à l'opposé de la direction prise par Zène.

A cinquante mètres du jardin, un coupé sans numéro, stationnait.

Le Bigle ouvrit la portière, poussa Lolie à l'intérieur, déjà le cheval, enlevé d'un maître coup de fouet, enfilait le quai à toute allure....

L'opération s'était accomplie assez rapidement pour ne pas laisser à Lolie le loisir de s'étonner.

Pourtant, au brusque départ de la voiture, elle fronça ses fins sourcils.

—Où qu'il est, Zène ?

Narquois, le nain ricana :

—Nous allons le chercher....

—Pourquoi qu'il n'est pas là ?

—Il est allé prévenir sa mère et doit nous rejoindre.

—Où ça ?

—Tu verras....

La petite se tut, mais l'explication ne l'avait pas satisfaite. Le ton railleur de son guide commençait à éveiller en elle une pointe d'appréhension.

Quelque temps, elle se tint tranquille dans son coin.

Mais, les stores des portières avaient été soigneusement baissés, et cela ne faisait pas son affaire. Le beau plaisir, en effet, que d'aller en voiture, si on ne peut seulement pas regarder les devantures des boutiques, les passants, les omnibus et toutes les choses amusantes de la rue !....

Puis, sa petite cervelle travaillait....

Il y avait dans son aventure on ne sait quoi de vraiment pas explicable.

Quelle drôle d'idée de Zène, pour lui ménager cette surprise, de choisir pour commissionnaire cette espèce de type qui était laid, qui, pas plus haut que ça, avait de la barbe, qui ressemblait enfin à un voyou endimanché.

Ses réflexions se résumèrent par une demande d'éclaircissements.

—Où c'est qu'il nous attend, Zène ?

—Là-bas....

—C'est-il loin ?

—On approche....

Encore quelques minutes d'attente, puis elle recommença à s'agiter.

—J'en ai assez !.... je veux descendre !....

—Tu descendras quand on sera arrivés.

Du coup, elle s'inquiéta, sauta à bas de la banquette, et, de son ton volontaire d'enfant gâtée, frappant du pied avec impatience :

—Non !.... tout de suite !....

Le Bigle fit entendre un rire de crécelle :

—Oh ! oh ! ma princesse, il paraît que nous sommes habitués à ce qu'on fasse nos quatre fantaisies ? Faudra que ça se passe, mon bijou, sinon....

Alors, ce furent des cris terribles, des invocations désespérées à tous les êtres de qui elle pouvait espérer aide et protection : Zène !.... "Tonton Pin !...." Tata Pin !.... "" Tonton Vavert !...." et, enfin ce recours suprême des enfants : "Maman ! .... Maman !...."

Le Bigle la gifla.

Les cris se changèrent en hurlements.

Il voulut lui mettre la main sur la bouche.

Elle le mordit....

Alors ce fut une scène de sauvagerie indescriptible.

En proie à une rage folle, ayant couché la pauvrette sur la banquette, le drôle se mit à l'assommer à poings fermés, frappant n'importe où, sur la poitrine, sur les bras, sur la tête, répétant à chaque coup qu'il assénait :

—Te tairas-tu, sale môme ! te tairas-tu ? Te tairas-tu ? Te tairas-tu ?....

—Méchant ! hoquetait-elle, entre deux spasmes....Oh ! méchant ! méchant !....

Enfin, à bout de forces, le corps broyé, le visage couvert de sang, elle s'affaissa, muette, inerte, ne trahissant plus sa présence que par une faible plainte d'oiseau mourant.....

—Ah ! ah ! triomphes férocement l'affreux gnome, t'en as assez, hein ! ma princesse ?

Le reste du trajet s'accomplit sans autre incident.

On arriva à une petite maison de campagne, close de hauts murs, perdue au milieu de bois taillis.

La voiture s'arrêta devant une grille où l'Ogresse, qui guettait l'arrivée de sa pensionnaire, se précipita pour ouvrir la portière.

La petite, ayant glissé sur le plancher de la caisse, demeurait là, prostrée, à demi inanimée.

Le Bigle la secoua sans ménagements, la força à se relever et, la poussant d'une bourrade brutale dans les bras de la mégère.

—Tu réclamais ta maman, grinça-t-il avec une atroce ironie, à tes ordres, ma princesse, ta chère maman, la voici !.....

Les yeux de la pauvrette s'agrandirent démesurément.....

Horrifiée, elle voulut se rejeter en arrière....

Elle n'en était hélas ! qu'au début de son martyre !....

.....

Revenons encore une fois à Bordas, rentrant chez lui au sortir de son entrevue avec Mme Crépin.

Tout en roulant vers son domicile, au maximum d'allure que peut imprimer à son cheval un cocher de fiacre excité par la promesse d'un pourboire exceptionnel, Bordas achevait de tirer les conclusions de son voyage de découvertes.

A continuer.

Services Religieux.

CATHEDRALE ST-LOUIS.
Chartres, pres Orléans.
Dimanche, messes a 6, 7, 8, 9 et 11 heures.

STE. MARIE, Archeveche
Chartres et Ursulines.
Dimanche, messes a 5:30, 7:00 8:00 et 9:30. Bénédiction à 5:00 p. m. Le vendredi, Exposition du Très Saint Sacrement pendant la messe de 6 heures et Bénédiction après la messe de 7 heures.

IMMACULEE-CONCEPTION (Jésuites), Baronne et Commune
Dimanche, messes a 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 heures.

STE ANNE.
St-Philippe pres Roman,
Dimanche, Messes à 6 1|2, 8 et 9 1|2 heures.

ST. AUGUSTIN.
St Claude et Bayou.
Dimanche, messes a 6:30, 8, et 10.30.

ST ANTOINE DE PADOUE.
Conti et Rempart.
Dimanche. Messes a 8 heures 30 à 10 heures. Tous les jours messe à 7 heures. Le soir, exposition du Saint-Sacrement, Chapelet et Méditation et Bénédiction.

ST-PATRICK.
Camp, pres Girod.
Dimanche Messes a 6 h. 30 7 h 8 et 10 h.

ANNONCIATION.
Marais et Mandeville.
Dimanche messes a 7: 8 et 9:30 à 5 heures Chapelet et Bénédiction

ST. VINCENT DE PAUL.
Dauphine, pres Montegut.
Messes le dimanche à 6, 7 et 9:30. Rosaire et Benédiction à 4:30 P. M

STE. ROSE DE LIMA.
Bayou Road entre Broad et Dorgenois.
Messes le dimanche à 7, 8 et 10 heures. Vêpres, récitation du Chapelet et Bénédiction du Très Saint Sacrement à 4 p. m.

ST-THERESE.
Camp et Erato.
Dimanche Messes 6, 7, 30 à 8 30 pour les enfants. Grand'messe à 10 h. Bénédiction à 5 P. M.

MATER DOLOROSA
Coin Camp et Carrollton.
Messes le dimanche à 7 et 9:30 A. M

SECOND CHURCH OF CHRIST SCIENTIST.
4406 avenue St-Charles, pres de l'avenue Napoléon.
Dimanche matin, service à 11 Mercredi soir séance à 7:45.

PREMIERE EGLISE EVANGELIQUE FRANCAISE,
(Congregationnelle)
de la Nouvelle-Orléans.
Horaire des messes: Tous les dimanche à 4 h. P. M., dans le Temple situé au No 1133 rue Nord Dorgenois.
Tous les jeudis à 7 h. P. M., chez le Pasteur. Rév. P. P. Briol,